



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON

2023/2024

PROCES

VERBAL

Réunion Visio du 08/04/2024

Président de la séance : M. LEFRANCOIS Xavier

Membres de la commission présents : MM. Davy ANCELIN, Geoffroy BREQUIGNY

Membre Absent excusé : M. DORIZON Ludovic

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Davy ANCELIN est nommé secrétaire de séance

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : competitions@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023 Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES. Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission Compétente du District d'agréer. Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne

pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub

La CDMJ statue sur l'application de l'article 9 des règlements des compétitions du DFSM publié le 06/09/2023 pour la gestion des arrêtés municipaux interdisant l'utilisation de leurs installations pendant la période hivernale (du 01/11/2023 au 31/03/2024) en repositionnant inversion des rencontres en championnat jeunes sur des matchs aller-simple.

PROCES-VERBAL DE REUNION :

En l'absence d'observation le procès-verbal du 26/03/2024 est adopté à l'unanimité des membres

FORFAIT GENERAL :

La commission prend note du mail de l'entente Londinières/Neufchatel en bray en date du 4 avril 2024 l'informant du forfait général de son équipe U18 dans le championnat D2 poule B. La Commission jugeant en 1ère instance : enregistre le forfait général le 4 avril 2024. Classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point. Inflige une amende de 400€ à l'entente Londinières/Neufchatel en bray.

RENCONTRE DU 23 MARS 2024 :

Match U13 D4 poule G : AS LONDAISE 6 / ESP FOOTBALL

Forfait non-déclaré de ESP FOOTBALL. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à ESP FOOTBALL sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier AS LONDAISE 6 sur le score de 3 buts à 0. Inflige une amende de 99 € à ESP FOOTBALL.

RENCONTRE DU 30 MARS 2024 :

Match COUPE U15 : FUSC BOISGUILLAUME 2 / MONT SAINT AIGNAN FC 2

Réclamation d'après-match du MONT SAINT AIGNAN FC 2, confirmées

Le dossier, transmis à la commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match COUPE U18 : SC FRILEUSE 22/ AS STE ADRESSE BUT 21

Forfait déclaré AS STE ADRESSE BUT 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à AS STE ADRESSE BUT 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficiaire SC FRILEUSE 22 sur le score de 3 buts à 0. Inflige une amende de 80€ à AS STE ADRESSE BUT 21.

RENCONTRE DU 03 AVRIL 2024 :

Match COUPE U18 : GCO BIHOREL 21 / FC DU NORD OUEST 21

Forfait déclaré FC DU NORD OUEST 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à FC DU NORD OUEST 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficiaire GCO BIHOREL 21 sur le score de 3 buts à 0. Inflige une amende de 80€ à FC DU NORD OUEST 21.

Match COUPE U18 : ST AUBIN FC 21/ F BOUCLE DE SEINE 21

Forfait déclaré F BOUCLE DE SEINE 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à F BOUCLE DE SEINE 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficiaire ST AUBIN FC 21 sur le score de 3 buts à 0. Demande d'indulgence financière transmise au Comité de Direction du DFSM.

RENCONTRE DU 06 AVRIL 2024 :

Match 28081789 U18 D1 poule B : AL DEVILLE MAROMME 22/ CAUDEBEC ST PIERRE F 21

Arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum de CAUDEBEC ST PIERRE F 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à CAUDEBEC ST PIERRE F 21 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficiaire AL DEVILLE MAROMME 22 sur le score de 7 buts à 0. Inflige une amende de 40 € à CAUDEBEC ST PIERRE F 21.

Match 27977026 U18 D2 poule F : RC PORT DU HAVRE 38/ AS STE ADRESSE BUT 21

Forfait non déclaré de AS STE ADRESSE BUT 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à AS STE ADRESSE BUT 21 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficiaire RC PORT DU HAVRE 38 sur le score de 3 buts à 0. Inflige une amende de 120 € à AS STE ADRESSE BUT 21.

Match 27976503 U18 D2 poule A : AS LE TREPORT 21/ ES JANVALAISE 21

Forfait non déclaré de ES JANVALAISE 21. La Commission jugeant en 1ère instance : donne match perdu par forfait à ES JANVALAISE 21 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficiaire AS LE TREPORT 21 sur le score de 3 buts à 0. Inflige une amende de 120 € à ES JANVALAISE 21

TIRAGE COUPE DU DISTRICT U15 et U18 :

Samedi 4 Mai 2024 à 15h30 :

16 EME DE FINALE COUPE DE DISTRICT U15		
SAMEDI 04 MAI 2024 15h30		
1	USF FECAMP	AC ST ROMAIN COLBOSC
2	GRPT US CRIEL EU FC	US EPOUVILLE
3	FC PETIT CAUX	LE HAVRE AC
4	OH TREFILERIE NEIGES	AS MONTIVILLIERS
5	US BOLBEC	HAVRE CAUCRIAUV S
6	SC OCTEVILLE SUR MER	SC FRILEUSE 2
7	JS ST NICOLAIS BETUN	CANY FC
8	AS COTE D'ALBATRE	E.MOTTEVILLE X MARE
9	O. PAVILLAIS 2	AS FAUVILLE
10	US LUNERAYSIENNE	ES PLATEAU FOUC.REAL
11	O. DE DARNETAL	AL DEVILLE MAROMME
12	GRAND QUEVILLY FC 2	CMS OISSEL 2
13	AS MADRILLET CHAT BL	GRPT EFECOC 2
14	FUSC BOISGUILLAUME 2/MSA 2	US MESNIL ESNARD FRA
15	GCO BIHORELLAIS/ ST AUBIN FC	PLAT QUINCAMPOIX FC/ STADE SOTTEVILLE CC
16	FC BOOS	US ST MARTIN OSMONV 15

16 EME DE FINALE COUPE DE DISTRICT U18		
SAMEDI 04 MAI 2024 15h30		
1	PLAT QUINCAMPOIX FC 21	O. PAVILLAIS 22
2	ES TOURVILLE 21	US LONDINIÈRES 21
3	NEUVILLE AC 21	CAUX FC 21
4	ES PLATEAU FOUC.REAL 21	AS LE TREPORTAISE 21
5	US DOUDEVILLE 21	US LUNERAYSIENNE 21
6	US BOLBEC 21	AS MONTIVILLIERS 21
7	AC ST ROMAIN COLBOSC 21	OCTEVILLE
8	ESM GONFREVILLE 22	US EPOUVILLE 21
9	RC HAVRAIS 21	US GODERVILLAISÉE 21
10	OLYMPIA'CAUX FOOTBALL	US LILLEBONNAISE 22
11	STADE SOTTEVILLE CC 23	MONT SAINT AIGNAN FC 21
MATCH LE MERCREDI 24 AVRIL à 17H30		
12	FC ST JULIEN PT QUEV 21	O. DE DARNETAL 22
13	AS LA LONDAISE 21	FC BOOS 21
14	FC ROUEN 1899 22	ST AUBIN FC 21
15	CMS OISSEL 22	GCO BIHORELLAIS 21
16	AL DEVILLE MAROMME 22	AS MADRILLET CHAT BL 21

Dates prévisionnelles des prochains tours :

1/8 finale

Samedi 18 mai 2024 à 15H30

1/4 finale

Samedi 01 juin 2024 à 15h30

½ Finale :

Samedi 08 juin 2024 à 15h30

Finale

Samedi 22 juin 2024

Secrétaire de séance

Davy ANCELIN



Président de séance

Xavier LEFRANCOIS

